

COMMUNE
DE
TORDÈRES



Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

SOMMAIRE

AVANT PROPOS :	3
1. ETAT INITIAL :	4
1.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
1.1.1. LA RESSOURCE :	5
1.1.2. LE RESEAU :	9
1.1.3. DISTRIBUTION – CONSOMMATIONS :	9
1.1.4. DEFENSE INCENDIE :	17
1.1.5. BILAN :	18
1.2. L'ASSAINISSEMENT :	19
1.2.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF :	19
1.2.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	19
1.3. LES DECHETS ET LES ORDURES MENAGERES :	21
1.3.1. LA COLLECTE :	21
1.3.2. L'EVACUATION :	21
1.4. LE RESEAU PLUVIAL :	22
1.4.1. CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE	22
1.4.2. RESEAU PLUVIAL ACTUEL :	22
2. ETAT FINAL :	23
2.1. ASSAINISSEMENT DES SECTEURS :	24
2.1.1. ADEQUATION AVEC LA STATION D'EPURATION :	24
2.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES SECTEURS :	25
2.2.1. SECTEUR AU :	25
2.2.2. CONTRAINTES AEP :	25
2.2.3. EVALUATION DES BESOINS EN EAUX:	25
2.3. COLLECTE DES DECHETS :	26
2.4. CONCLUSION :	27

PIECES GRAPHIQUES :.....28

ETAT INITIAL

ALIMENTATION EAU POTABLE

1- RESEAU EAU POTABLE EXISTANT

L'ASSAINISSEMENT

2 - RESEAU EAUX USEES EXISTANT

ETAT FINAL

EAU POTABLE

3 - SCHEMA DE PRINCIPE DE RACCORDEMENT EAU POTABLE DU SECTEUR AU

EAUX USEES

4 - SCHEMA DE PRINCIPE DE RACCORDEMENT EAUX USEES DU SECTEUR AU

AVANT PROPOS

Le Conseil Municipal de la Ville de Tordères a prescrit la révision de son POS et sa transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Cette notice présente les incidences de ce projet communal.

Ce document traite de l'alimentation en eau potable, l'assainissement eaux usées et des eaux pluviales, de la collecte des déchets, à l'état initial et la situation à terme.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Tordères se situe dans le département des Pyrénées Orientales, à 22 km au Sud Ouest de Perpignan (préfecture des P.O.).

Tordères s'étend sur 10 km² avec une altitude moyenne de : min. 139 mètres et max. 390 mètres.

Sa population est de 170 habitants en 2015.

I - ETAT INITIAL

1.1. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1.1.1. La Ressource

L'alimentation en eau potable de la commune de Tordères est assurée par deux forages :

- Canterrane situé sur la commune de Terrats (DUP du 25/09/98),
- F1 bis Fourques situé sur la commune de Fourques (DUP du 08/03/13).

LE FORAGE DE TERRATS CANTERRANE

Généralité

Le forage Canterrane est situé sur la commune de Terrats, à 1.250 m au Sud-Est du village de Terrats.

Le forage a été réalisé en 1990.

L'accès au site se fait par la route en sortant de Terrats dans la continuité de la rue du Canigou, le site se trouve avant le passage du ruisseau de la Canterrane.

Le forage est identifié sous le code BSS : 10963X0054/F2.

Situation géographique

Le forage est situé à 1250 m au Sud-Est du village de Terrats, au lieu dit « Las Ouliberes », à 200 m en rive gauche du ruisseau la Canterrane, en bordure de la piste conduisant au « Mas d'en Canterrane ».

La parcelle contenant le forage est relativement plane, adossée à un talus argileux de 7 mètres de haut.

Le forage est implanté sur la parcelle 1198 section B1 du cadastre de la commune de Terrats.

Les coordonnées en Lambert III de ce forage sont les suivantes (source AP) :

X = 634.650 km Y = 3033.825 km Z = 119 m NGF

Les coordonnées en Lambert II étendu de ce forage sont les suivantes (source BRGM) :

X = 634.729 km Y = 1733.445 km Z = 119 m NGF

Données techniques

L'ouvrage est profond de 108 mètres et est équipé de crépines de 79 à 102 mètres de profondeur. L'extrados du forage est cimenté de 0 à 79 mètres.

Le foreur a réalisé un essai par pompage à un débit de 160 m³/h pendant 50 heures : le niveau dynamique maximum atteint est de 42.02 mètres (quasiment stabilisé) et la transmissivité a été estimée à $1.4 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$.

Ces caractéristiques hydrodynamiques montrent un aquifère très performant, capable de fournir de grandes quantités d'eau d'une excellente qualité.

Caractéristiques de l'ouvrage de captage

Le forage est situé au sein d'un abri d'environ 4 m de long et 1.5 m de large et 2 m de haut.

Le local est fermé par une porte en fer verrouillée. Le sol du local est cimenté.

La tête de forage dépasse d'environ 70 cm par rapport au niveau du sol de l'abri.

Un robinet de prélèvement d'eaux brutes est présent sur la tête de forage, ainsi qu'une ventouse.

Un compteur de prélèvement est situé sur la conduite de refoulement à quelques mètres du forage.

Le forage est équipé d'une pompe immergée de 120 m³/h.

Le traitement au bioxyde de chlore est réalisé au niveau du local sur la conduite de refoulement.

L'asservissement des pompes se fait sur niveaux d'eau dans le réservoir de Fourques.

La cote moyenne du terrain naturel au niveau du forage est de 120 m NGF.

Situation vis-à-vis des zones à réglementation spécifique

Le forage ne se situe dans aucune zone à réglementation spécifique.

Le forage est localisé en rive gauche de la Canterrane, à une distance de 200 m de son lit et en surélévation d'environ 5 m par rapport au ruisseau. Dans le rapport de l'hydrogéologue agréé, il est mentionné que le forage est à l'abri de toute submersion par des eaux superficielles.

D'après le PPR de Terrats approuvé le 5 juillet 2002, une partie de la parcelle du PPI est située en zone inondable. Le bâti du forage n'est pas concerné par le risque inondation.

Situation réglementaire et administrative

Le forage de Canterrane fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 25 septembre 1998 et d'un avis d'hydrogéologue agréé en date du 12 décembre 1994 (M. Sola).

L'arrêté préfectoral précise que :

- Le périmètre de protection immédiate s'établit sur la parcelle 1198 section B1 de Terrats. Cette parcelle doit avoir une clôture grillagée de 2 m de haut munit d'un portail verrouillé. A l'intérieur du périmètre, y est interdit toute activité autre que celle de l'exploitation du forage. Un désherbage de la parcelle se fera de façon mécanique et non chimique.
- Le périmètre de protection rapprochée quant à lui, correspond approximativement à un cercle d'environ 150 m de rayon aux lieux dits Las Oulibères et Las Recous.

Modalités de prélèvement

L'arrêté préfectoral mentionne que le volume à prélever ne peut excéder :

- 120 m³/h
- 2400 m³/j

Les volumes produits par le forage de Canterrane ne dépassent pas les volumes autorisés.

LE FORAGE F1 BIS DE FOURQUES

Généralité

Le forage F1 bis de Fourques est situé sur la commune de Fourques, au lieu dit La Clava. Il se situe à une trentaine de mètres du forage F1.

Le forage F1 bis a été réalisé en 2008, en vue de remplacer à terme le forage F1, qui est corrodé et qui ne produit plus assez.

L'accès au site se fait par le même biais que le Forage F1, par la départementale D2.

Le forage est identifié sous le code BSS : 10963X0087/F1BIS.

Situation géographique

Le forage est implanté sur la parcelle 727 section B2 du cadastre de la commune de Fourques.

Les coordonnées en Lambert III de ce forage sont les suivantes (source avis HGA) :

X = 635.922 km Y = 3031.462 km Z = 127 m NGF

Les coordonnées en Lambert II étendu sont les suivantes (source avis HGA) :

X = 636.004 km Y = 1731.031 km Z = 128 m NGF

Données techniques

Le forage est profond de 140 mètres et est équipé de crépines de 67 à 85 m et de 100 à 138 mètres. L'espace annulaire du forage est cimenté de 0 à 72 mètres.

Des essais par pompage ont été réalisés du 15 au 17 avril 2008 à un débit de 133 m³/h sur une durée de 49 heures :

- Le niveau statique observé est à -8.75 m sous le repère avant les essais.
- Après 49 heures de pompage, le niveau d'eau dans le forage a été enregistré à -21,67 m sous le repère.
- Soit un rabattement de 12,92 m.

La transmissivité aux abords des forages est comprise entre 1 et 3.10⁻³m²/s, ce qui est élevé et permet une très bonne productivité des forages

Caractéristiques de l'ouvrage de captage

Le forage est situé au sein d'un abri préfabriqué, de moins de 10 m², fermé par une porte verrouillable.

La tête du forage dépasse du sol d'environ 1.10 m et est fermée par un capot en acier boulonné. Au sol, la base du tube est entourée d'une dalle en béton d'environ 2 m x 4 m, sur laquelle est installé l'abri préfabriqué. La tête du forage est étanche.

L'abri préfabriqué ne dispose d'aucune aération.

Le forage sera équipé d'une pompe immergée de 110 m³/h.

La cote moyenne du terrain naturel au niveau du forage est de 127 m NGF.

Situation règlementaire et administrative

Le forage F1 bis de Fourques fait l'objet d'un arrêté de DUP du 8 mars 2013.

1.1.2. Le réseau

Les forages de La Clave et de Canterrane alimentent un réservoir de tête à Fourques. Ce dernier distribue ensuite l'eau à différentes communes, 13 au total, dont celles de la Chaîne de Tordères.

Pour les communes de la Chaîne de Tordères, plus la commune de Taillet, le réservoir de Fourques alimente une bâche de reprise d'environ 13 m³ située à Tordères.

La bâche de Tordères est équipée de deux pompes d'exhaure de 28 m³/h chacune. De novembre à avril ces pompes fonctionnent en alternance, puis de mai à octobre, elles fonctionnent en simultané et fournissent un débit environ égal à 50 m³/h au total.

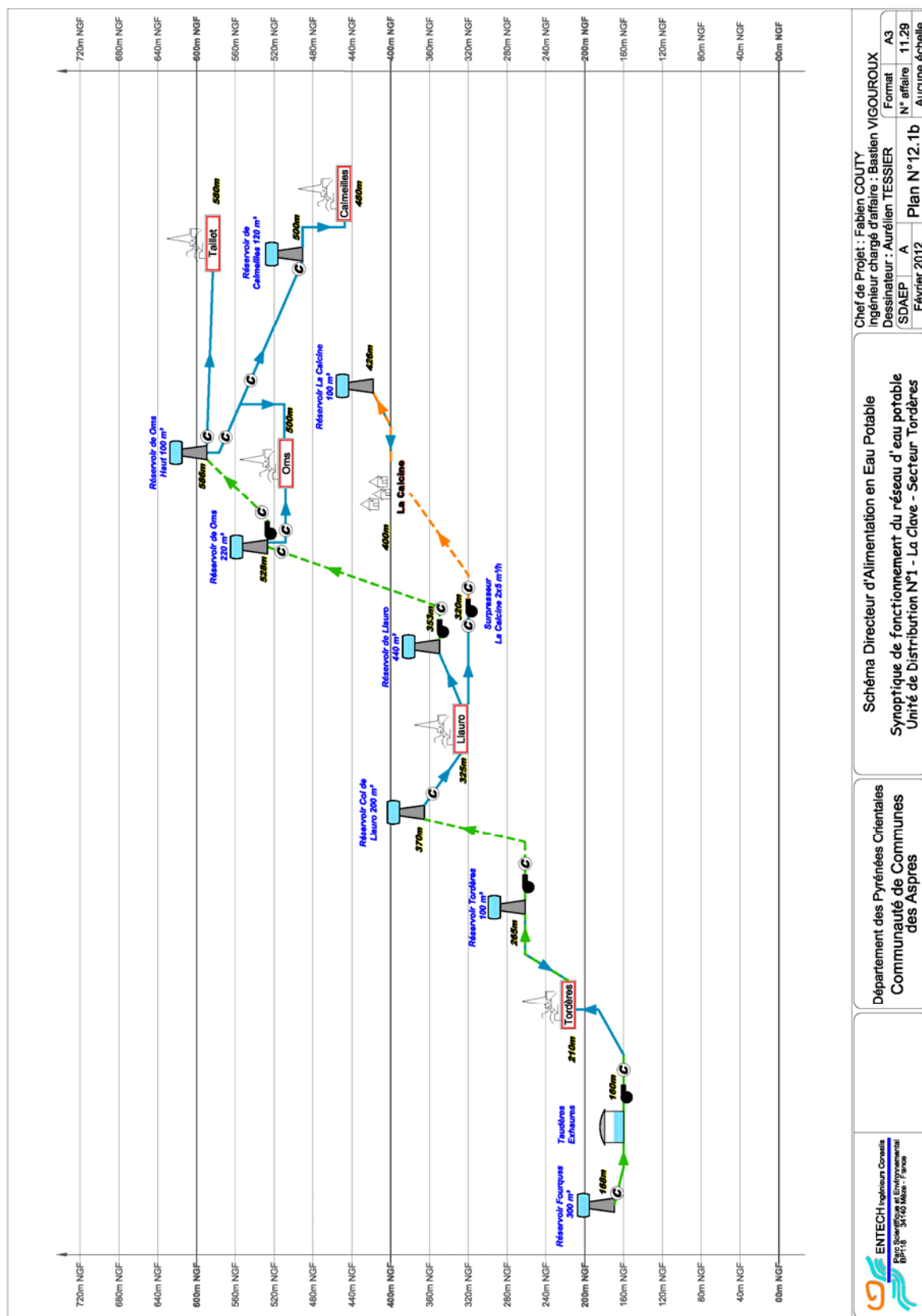
L'eau est refoulée vers le réservoir de 100 m³ de Tordères village (dont 90 m³ de réserve incendie).

Le réseau de distribution d'eau potable se développe sur environ 7.362 km et dessert 88 abonnés avec des branchements essentiellement en polyéthylène ou PVC.

Le volume consommé en 2010 était de 13 619 m³.

1.1.3. Distribution – Consommations

La consommation moyenne par jour et par habitant en 2010 était de 219 litres, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 150 l/j/h.



ENTECH Ingénieurs Conseils		Diagnostic des dispositifs d'AEP									
		Fiche Réservoir					Nom : château d'eau de Fourques				
		Maître d'ouvrage : Communauté des communes des Aspres									
		Date : 12/09/2011 et 06/10/2011									
DESCRIPTION GENERALE											
Type de réservoir		N°: 1672	tour	☒	enterré	☐	Semi-enterré	☐	hors sol	☐	
Référence cadastrale											
Propriété		Publique	☒		Section : A		Commune :		Fourques		
		accès public	☐		Privée	☐	si privée :	achat	☐		
		route	☐		accès privé	☒	si privé :	Servitude	☐		
		accès facile	☒		chemin	☒	avec véhicule	☒			
					accès compliqué	☐					
Altitude TN											
Environnement immédiat		Cloturé – vignes autour									
Alimentation électrique		oui	☒		non	☐					
Sécurisation alimentation électrique		oui	☐		non	☒					
Alimentation téléphonique		oui	☒		non	☐					
DESCRIPTIF DE LA CUVE ET DIAGNOSTIC											
Forme et nombres de cuves											
Volume du réservoir		300	m3				1 cuve circulaire				
Mode d'accès aux cuves		chambre de vanne					Dont Défense incendie				
Sécurisation des accès		porte verrouillée	☐		capots verrouillés	☒	extérieur	☒			
Altitude/côte caractéristique		Radier			168 m		Trop plein				170 m
Diamètre intérieur											
Cheminée d'aération		oui	☒		non	☐					
DESCRIPTIF DE LA CHAMBRE DE VANNES ET DIAGNOSTIC											
Mode d'accès							cloturé avec portail verrouillé et porte d'accès verrouillée				
Aération / ventilation / fenêtres							présence de fenêtres, mais pas d'aération constante				
Eclairage							évacuation de l'eau pluviale	☐			
Armoire électrique							oui				
Conduites											
		Nature			Diamètre		Vanne de fermeture				
		Fonte					ok				
		Fonte +									
		acier (=prise)					ok				
		Fonte					ok				
		Fonte									
		Trop plein									
By-pass											
Appareils de régulation distribution											
		station de surpression (4 pompes) + ballon anti-bellier + compteurs de départs + clapet anti-retour									
Équipements hydrauliques autres											
Robinetts de prélèvement		oui	☒		non	☐	eau brute	☐			eau traitée ☒
Évacuation eau robinet de prélèvement							non				
Dispositif de traitement		oui	☐		non	☒					

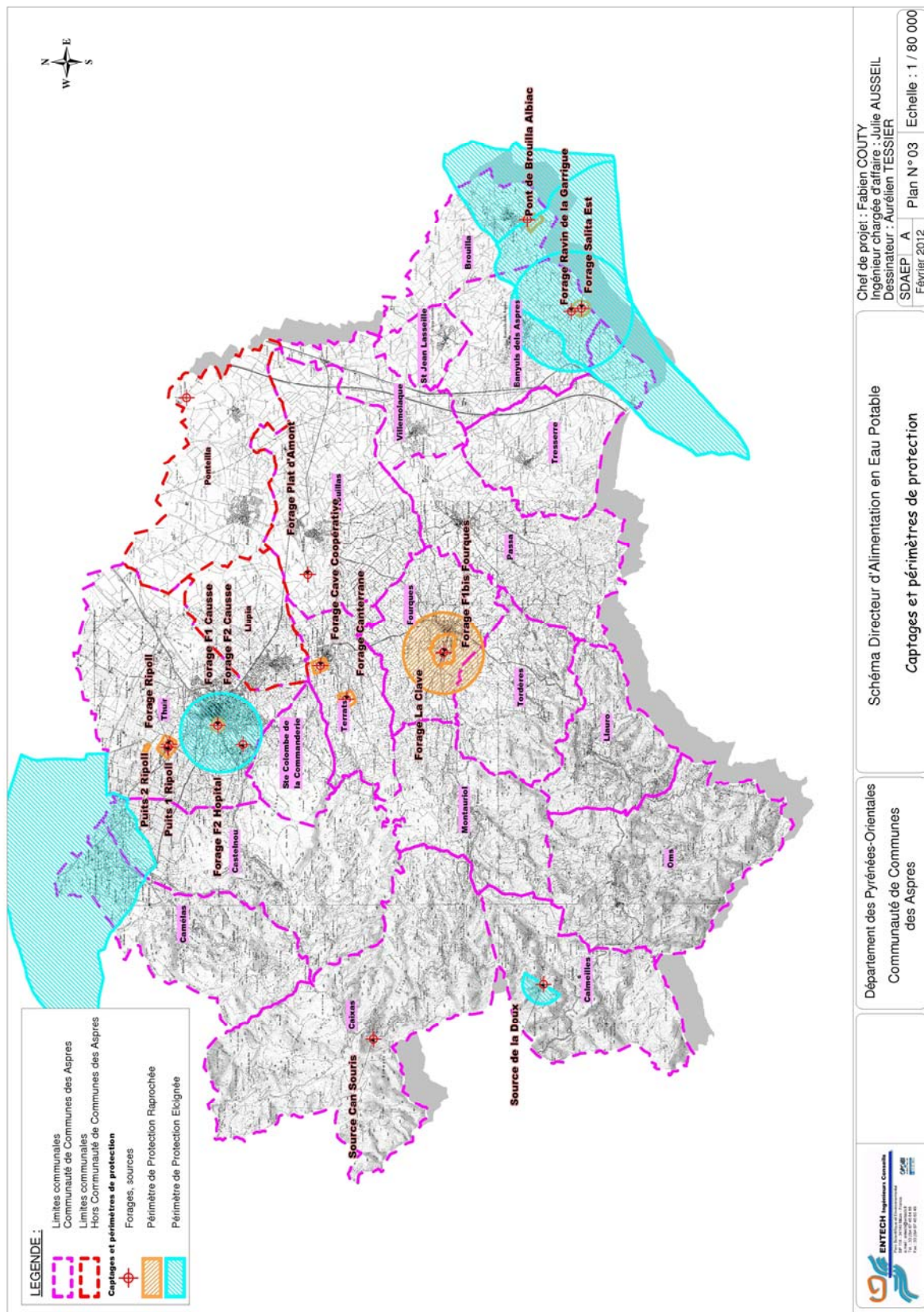


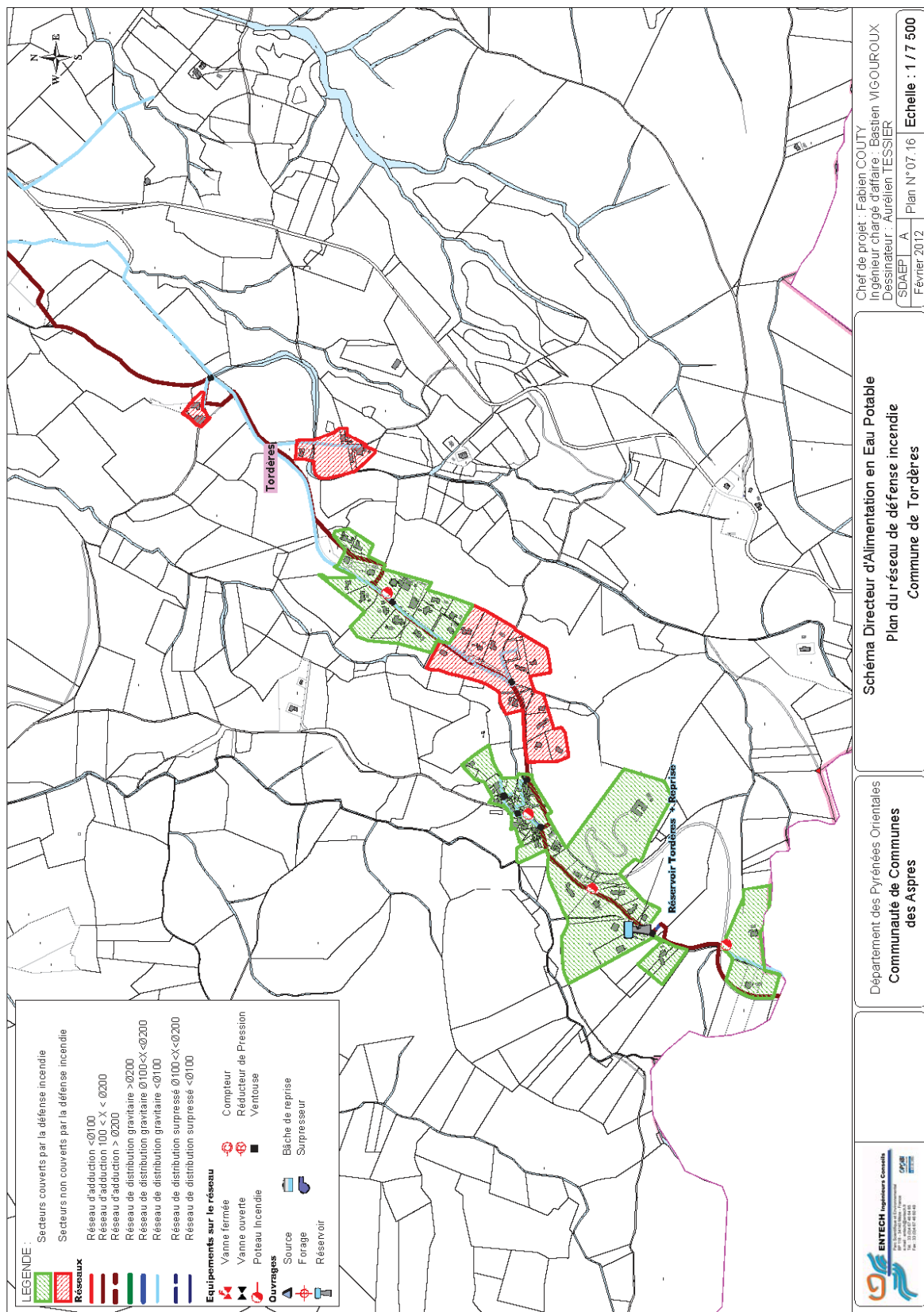
FONCTIONNEMENT DE L'OUVRAGE ET DIAGNOSTIC									
Origine de l'alimentation	forage de Fourques-La Clave et forage de Canterranne								
Nature d'alimentation	gravitaire ☐	refoulement ☒	les deux ☐						
Alimentation par le haut/bas	surverse ☐								
Nature du contrôle hydraulique remplissage									
Marnage	poires de niveau								
Instrument de mesures débits	marnage haut :		m		marnage bas :		m		
Adduction	Localisation	forages	Marque	siemens	Type et diamètre	150	Année		
Distribution vers Tordères	Compteurs sorties des								
	Compteur dans la								
	chambre de vanne								
	(sous grille)								
Distribution vers Tresserre, Passa	Compteurs sous								
	regard (extérieur)								
	actaris								
Distribution vers Fourques bas	Compteur dans								
	chambre de vanne								
	(sous grille)								
Distribution vers Fourques haut	Compteurs dans								
	chambre de vanne								
	(sous plaque								
	métallique)								
Distribution retour vers la Clave	compteur sur la								
	conduite								
Remarques instruments de mesures									
USAGE DU RESERVOIR									
Réseau desservi	unité de distribution :		Aspres La Clave		population desservie :				
					Fourques, chaîne des Tordères, chaîne de Montauriol, Passa, Tresserre, Villemolaque, St Jean Lasselle, Brouilla (secours)				
Volume distribué	jour moyen :		1 650 m3/j		jour de pointe :		~ 2600 m3/j		
Autonomie	Annuel :		602 500 m3/an		de pointe		2,8 h		
Moyenne: 4,4 h									
TELEGESTION ET TELESURVEILLANCE									
Télégestion existante	oui ☐		non ☒						
Télesurveillance existante	oui ☒		non ☐						
Alarme anti-intrusion	oui ☒		non ☐		pour la cuve				
Description alarmes					débordement trop plein – niveau bas				
Modalités d'alerte					alarme sur le téléphone du personnel d'astreinte				
ENTRETIEN									
Fréquence de nettoyage cuve					1 fois par an				
Continuité du service lors du nettoyage					oui				
Entretien accès et parcelle					ok				



DIAGNOSTIC DE L'OUVRAGE			
État revêtement cuve	Intérieur :	pas visible	Extérieur : ok
État revêtement chambre de vannes	Intérieur :	traces de défaut d'étanchéité + armatures corrodées apparentes	ok
État des échelles et garde-corps	Intérieur :	/	/
Aération / ventilation		au niveau de la trappe sommitale	
Protection insectes aux entrées possibles		pas de grilles anti-intrusion sur les aérations de la trappe sommitale	
Aspects extérieurs conduites	Dans la cuve :	/	Dans chambre vannes : ok
Appareils de régulation		/	/
Appareils de mesures		non manipulées	
Vannes de fermeture		ok	
Sécurisation des accès		ok	
Sécurisation de la chambre de vannes		/	
Si chloration, lieu du stockage du chlore			
Améliorations à apporter	Vérifier l'étanchéité de la cuve Prescriptions de l'ARS (confirmées par nos visites) : Poser des grilles anti-intrusion sur les orifices de ventilation de la trappe d'accès sommitale, Refaire le trop plein.		







CONSOMMATION

La consommation domestique en 2010 a été de 13619 m3.

Le rendement du réseau dont dépend Tordères est de 41.3%.

Potentiel de dissolution du plomb

La valeur de référence de pH permet d'évaluer le potentiel de dissolution du plomb dans l'eau aux points considérés comme représentatifs de la qualité de l'eau de l'unité de distribution. Cette valeur de référence de pH est à reporter dans une des classes de référence de pH telles que définies dans la grille d'interprétation ci-après :

Classe de pH	Potentiel de dissolution du plomb
pH ≤ 7.0	Potentiel de dissolution très élevé
7.0 < pH < 7.5	Potentiel de dissolution élevé
7.5 < pH < 8.0	Potentiel de dissolution moyen
8.0 ≤ pH	Potentiel de dissolution faible

Les débits distribués par jour sur l'UDI La Clave sont compris entre 1000 et 9 999 m3/j, le nombre minimum de mesures de pH sur l'année est de 6.

Le tableau suivant présente les valeurs mesurées de 2007 à 2011 :

Année	Nb mesures	pH min.	pH max.	Médiane	10 ^e centile	5 ^e centile	Potentiel de dissolution du plomb
2007	12	7.82	8.1	7.91	7.82	7.82	Potentiel de dissolution moyen
2008	11	7.74	8.06	7.88	7.75	7.75	Potentiel de dissolution moyen
2009	17	7.63	8.54	7.88	7.71	7.67	Potentiel de dissolution moyen
2010	13	7.5	8.05	7.85	7.72	7.62	Potentiel de dissolution moyen
2011	12	7.65	8.15	7.83	7.71	7.68	Potentiel de dissolution moyen

Les valeurs de référence du pH sont celles du 10^e centile. Les pH de référence sont compris entre 7.71 et 7.82.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution La Clave présente donc un potentiel de dissolution du plomb moyen.

QUALITE DES EAUX

L'eau produite par les forages subit un traitement de désinfection au chlore gazeux.

1.1.4. La défense incendie

Rappel réglementaire

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense incendie précise les points suivants:

- L'engin de base de lutte contre le feu est la motopompe de 60 m³/h,
- La durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen peut être évaluée à deux heures.

Comme corollaire immédiat, il en résulte que les sapeurs pompiers doivent trouver sur place, en tout temps, une quantité d'eau égale à 120 m³ en 2 heures. La nécessité de poursuivre l'extinction du feu sans interruption exige que cette quantité puisse être utilisée sans déplacement des engins.

La pression de service est de 1 bar pouvant descendre à 0.6 bars exceptionnellement.

De plus, la couverture géographique assurée par les poteaux incendie doit satisfaire aux contraintes suivantes :

- Distance maximale de 150 m (par voies carrossables) entre le dernier poteau incendie et l'entrée du bâtiment le plus éloigné à protéger.
- Distance maximale de 200 m (par voies carrossables) entre chaque poteau incendie.
- Densité minimum d'implantation entre les poteaux incendie (P.I.) : 1 par carré de 4 ha.

La circulaire du Ministère de l'Agriculture du 9 août 1967 (ER/4037) précise que dans le cas de petites communes rurales, il est déconseillé de sur-dimensionner le réseau pour qu'il puisse assurer le débit de protection incendie pendant deux heures car cela entraîne des temps de séjour trop longs préjudiciables à la qualité de l'eau.

Lorsque le lieu à protéger n'est pas desservi par le réseau, ou lorsque le réseau ne permet pas d'assurer la défense, mise en place de réserves de 120 m³ minimum utilisables en tout temps et implantées à 400 m maximum du lieu à défendre si plusieurs points d'eau sont nécessaires, la distance linéaire entre deux points d'eau doit être de 300 m maximum.

Les ressources en eau privées ne peuvent pas être prises en compte : la lutte contre l'incendie relève du service public obligatoire. Dans tous les cas, les contrats avec des sociétés de distribution d'eau brute prévoient des possibilités d'interruption de la fourniture de l'eau incompatible avec une permanence de protection.

Les poteaux incendie doivent être d'un diamètre de 100 mm et satisfaire aux dispositions de la norme en vigueur (norme NF S 61-213 pour les spécifications techniques et norme NF S 62-200 pour les règles d'installation).

Les canalisations d'alimentation doivent être d'un diamètre minimum de 100 mm.

La conformité du fonctionnement des poteaux incendie en pression et débit sera étudiée à partir des rapports des pompiers et des tests de conformité qu'ils ont effectué.

L'analyse du rayon d'action de chaque poteau d'incendie (200 m correspondant à la longueur des boyaux d'incendie des pompiers, soit 400 m entre deux poteaux) montre que la situation des poteaux les uns par rapport aux autres, ne permet pas d'assurer la défense incendie sur l'ensemble du village (source schéma directeur d'alimentation en eau potable).

1.1.5. Bilan

La population desservie par le réseau d'eau potable est d'environ 170 Habitants.

La commune de Tordères alimentée en eau à partir de deux forages présente une adduction d'eau qui doit être améliorée tant quantitativement (sécurisation de la ressource) que qualitativement et défense incendie.

1.2. L'ASSAINISSEMENT

1.2.1. Assainissement collectif

LES RESEAUX ET OUVRAGES

Le réseau d'assainissement de la commune de Tordères est de type séparatif.

Les effluents de Tordères sont ainsi acheminés jusqu'à la station d'épuration de Tordères.

Les matériaux utilisés pour le réseau d'assainissement sont l'amiante-ciment.

Les principaux diamètres de canalisation constituant le réseau sont en 150 et 200 mm.

La longueur du réseau représente un total de 2988 ml dont 2688 ml de réseaux gravitaires environ et collecte les effluents en provenance de 170 habitants (source SAUR).

Le réseau d'assainissement de Tordères est équipé d'un poste de relevage.

LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Les eaux collectées sont acheminées gravitairement vers la station d'épuration sauf le secteur du Mas d'en Carbasse qui est raccordé à la station via un poste de relevage.

Dimensionnée sur une base de 160 équivalent-habitants, la station d'épuration fonctionne selon le principe du lit d'infiltration.

Le suivi de la station réalisé par le SATESE fait apparaître une surcharge hydraulique qui a pour conséquence de noyer les filtres en pénalisant la nitrification.

Des travaux doivent être réalisés pour améliorer le fonctionnement.

1.2.2. Assainissement non collectif

Depuis le 1er janvier 2006, la loi sur l'eau de 1992 a imposé aux collectivités de créer un Service Public d'Assainissement non Collectif, le département des Pyrénées Orientales a opté pour un service à l'échelle départementale. Ce service se nomme le SPANC 66.

Ainsi, l'inventaire des dispositifs d'assainissement autonomes existants est de la compétence du SPANC 66 auquel la Communauté de Communes des Aspres a adhéré. La commune étant membre de la Communauté de Communes des Aspres, le SPANC 66 réalise dès lors les contrôles sur le territoire de Tordères.

Nature du contrôle et objectifs :

De manière schématique, le contrôle technique à mettre en place par les communes ou leur groupement comprend :

- ✓ Un contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages.
Pour les installations existantes, des visites seront l'instrument adéquat de diagnostic de leur fonctionnement et de la nécessité d'engager une réhabilitation. Il se traduira également par un contrôle à priori pour les installations nouvelles ou réhabilitées. Ce contrôle pourra comporter l'examen de la filière proposée et donner lieu à une visite sur le chantier, avant recouvrement des ouvrages neufs, pour évaluer la qualité de leur réalisation.
- ✓ Des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et dans le cas où la commune n'a pas décidé de sa prise en charge, de leur entretien.
Le contrôle technique devra en priorité se focaliser sur la conformité des installations nouvelles, qui, lorsqu'elles sont bien conçues, ne posent en général aucune difficulté de gestion.

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixe les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

La loi sur l'eau de décembre 2009 fixe une périodicité obligatoire maximale de 8 ans pour les contrôles techniques. Le SPANC 66 a opté pour une périodicité des contrôles de 5 ans.

1.3. LES DECHETS ET LES ORDURES MENAGERES

1.3.1. LA COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes des Aspres dans le cadre de la sa compétence collecte.

La Communauté de Communes des Aspres a opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.

Les bacs jaunes et les bacs verts font l'objet de tournées spécifiques.

La collecte est réalisée au moyen de camions bennes au niveau de point de regroupement.

La fréquence de ramassage est constante toute l'année. Elle s'effectue 3 fois par semaine :

- 2 collectes d'ordures ménagères (mardi et vendredi),
- 1 collecte de déchets recyclables (jeudi).

La collecte de verre est gérée et organisée par le SYDETOM 66 qui fait vider les colonnes sur demande des communes.

Les colonnes quant à elles sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

Les usagers de Tordères peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels à la déchetterie intercommunale de Thuir.

La collecte des encombrants (déchets susceptibles d'être accueillis dans les déchetteries et qui ne sont pas transportables par l'utilisateur) est réalisée un jour par mois.

1.3.2. L'EVACUATION

Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont dirigés vers l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Calce.

1.4. LE RESEAU PLUVIAL

1.4.1. CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La majorité du village est drainée par des ravins orientés vers le Nord-Est et la rivière de Tordères. Ces ravins se rejettent dans la rivière de la Galsèrane sur la commune de Fourques qui devient en aval Le Réart.

1.4.2. RESEAU PLUVIAL ACTUEL

La commune de Tordères ne possède pas de réseau d'eaux pluviales.

Les eaux de ruissellement sont drainées par les ravins.

2 – ETAT FINAL

2.1. ASSAINISSEMENT DES SECTEURS CONCERNES PAR LA REVISION GENERALE

2.1.1. ADEQUATION AVEC LA STATION D'EPURATION

La station d'épuration fonctionne actuellement en surcharge hydraulique (source SATESE). Des travaux d'amélioration et d'extension sont à prévoir pour améliorer la situation et traiter les effluents supplémentaires provenant de la zone 1AU.

2.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES SECTEURS

2.2.1. SECTEUR AU

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Tordères arrive à l'heure actuelle :

- Route Départementale n°23 en fonte Ø80.

Ce secteur, pourra être alimenté en eau potable depuis le réseau existant.

2.2.2. CONTRAINTES AEP (DISTRIBUTION /DEFENSE INCENDIE)

Les réseaux internes de la zone seront réalisés en canalisations fonte.

Afin de permettre une défense incendie correcte, les raccordements des poteaux d'incendie doivent être réalisés sur une conduite d'un diamètre au moins égal à 100 mm. La distance entre deux poteaux ne doit pas dépasser 300 mètres. La pression de service ne doit pas être inférieure à 1 bar (soit 60 m³/h), pour fournir aux pompiers l'eau nécessaire pour combattre un incendie.

Dès qu'un maillage pourra être réalisé, il devra l'être.

2.2.3. EVALUATION DES BESOINS EN EAUX

Nous retiendrons une population supplémentaire maximale sur 20 ans pour la zone concernée égale à **15 personnes** :

Avec un ratio de consommation égal à 150 l/hab/j, les besoins supplémentaires engendrés seront de 2.25 m³/j.

Ces futurs besoins en eau potable seront facilement assurés par la production actuelle (schéma Directeur AEP Entech).

Les capacités de prélèvement permettent de couvrir les besoins futurs journaliers.

2.3. COLLECTE DES DECHETS

La future zone urbanisée sera intégrée dans la tournée de ramassage des ordures ménagères et déchets assimilés qui est réalisée sous compétence de la Communauté de Communes des Aspres.

La Communauté de Communes des Aspres met à disposition des usagers les récipients nécessaires pour stocker les ordures ménagères, les produits recyclables (dans le cas d'une collecte sélective au porte à porte) ; et les déchets assimilés.

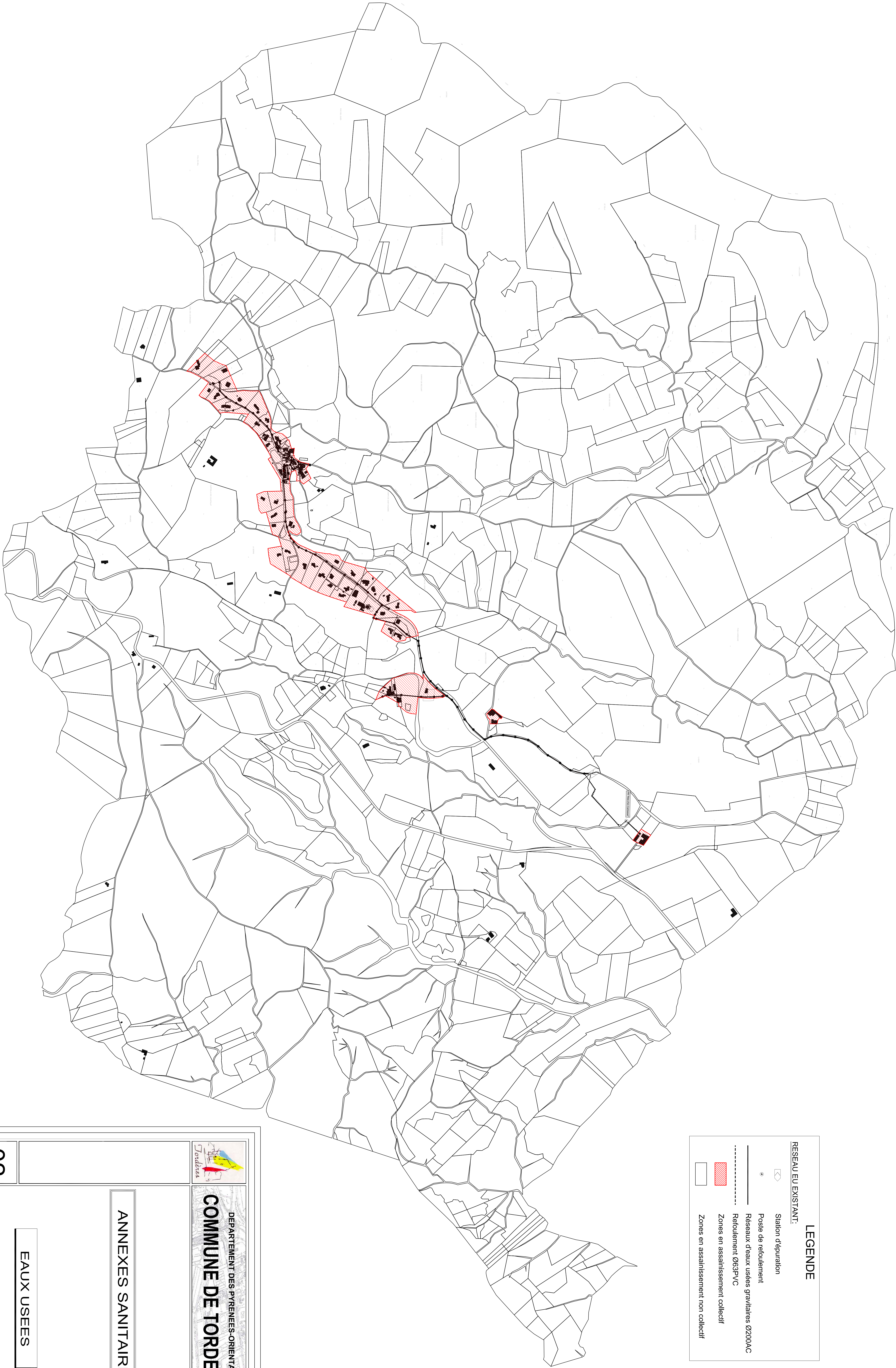
Un point d'apport collectif devra être créé en fonction de l'extension envisagée.

CONCLUSION

Les réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable existants, ainsi que les capacités de traitement et de production actuels sont compatibles avec les besoins engendrés par l'ouverture de la zone à urbaniser.

Des travaux devront tout de même être réalisés pour mettre en conformité la station d'épuration.

PIECES GRAPHIQUES



LEGENDE

RESEAU EU EXISTANT:

- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Réseaux d'eaux usées gravitaires 0200AC
- Refoulement 063PVC
- Zones en assainissement collectif
- Zones en assainissement non collectif



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TORDERRES

ANNEXES SANITAIRES

02 EAUX USEES

MODIFICATIONS:	DATE:

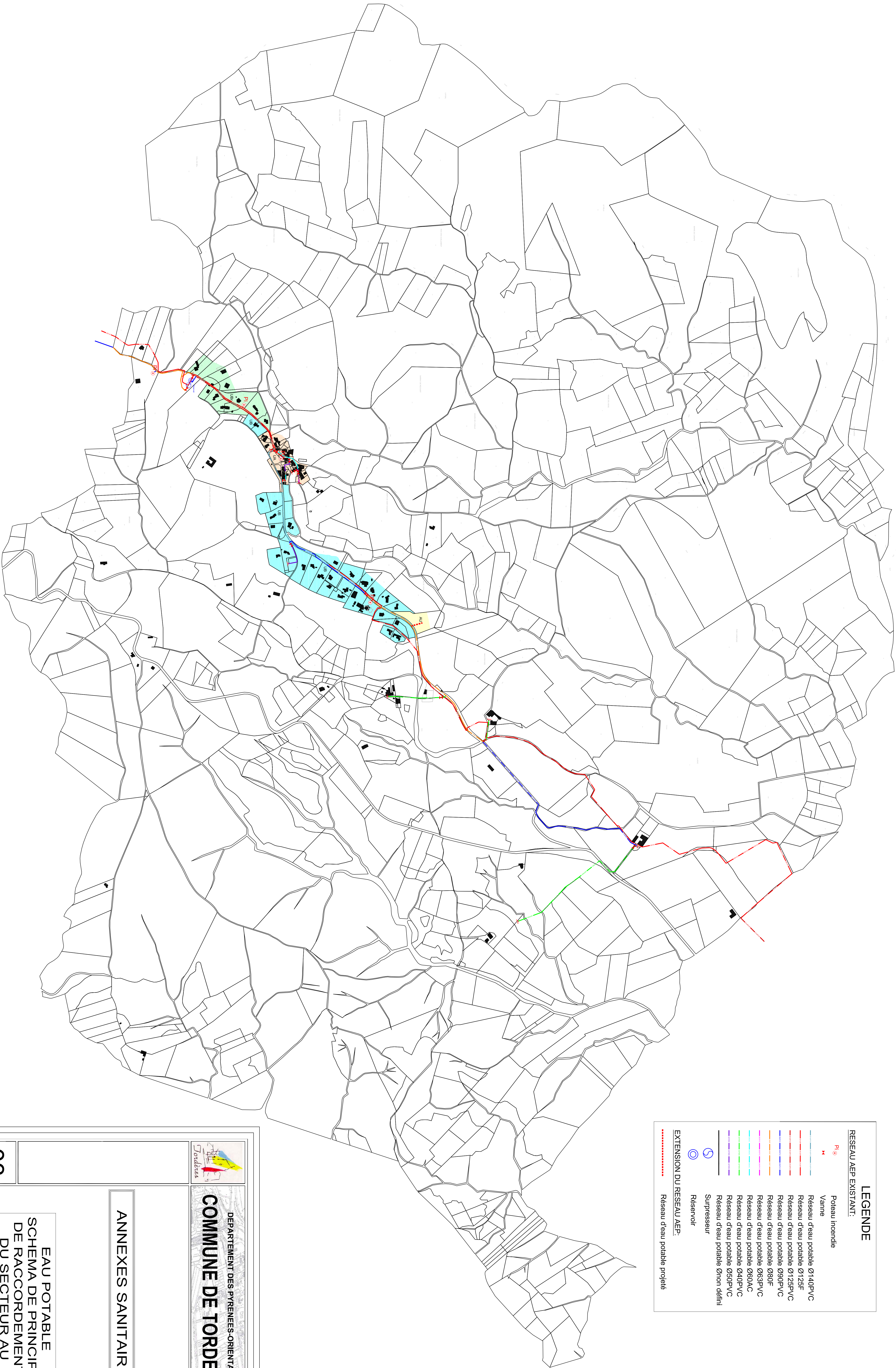


3 rue des Minimes
91100 Evry-Courcouronnes
Tél. 01 69 77 39 00
Fax 01 69 77 39 01
www.sdbic.com

REFERENCE N°16-16

Echelle : 1/5000

Date: SEPTEMBRE 2016



LEGENDE

RESEAU AEP EXISTANT:

Poteau Incendie

Vanne

Réseau d'eau potable Ø140PVC

Réseau d'eau potable Ø125F

Réseau d'eau potable Ø125PVC

Réseau d'eau potable Ø90PVC

Réseau d'eau potable Ø80F

Réseau d'eau potable Ø63PVC

Réseau d'eau potable Ø60AC

Réseau d'eau potable Ø40PVC

Réseau d'eau potable Ø50PVC

Réseau d'eau potable Ønon défini

Suppresseur

Réservoir

EXTENSION DU RESEAU AEP:

Réseau d'eau potable projeté

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TORDERES

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE
SCHEMA DE PRINCIPE
DE RACCORDEMENT
DU SECTEUR AU

03

MODIFICATIONS:

DATE:

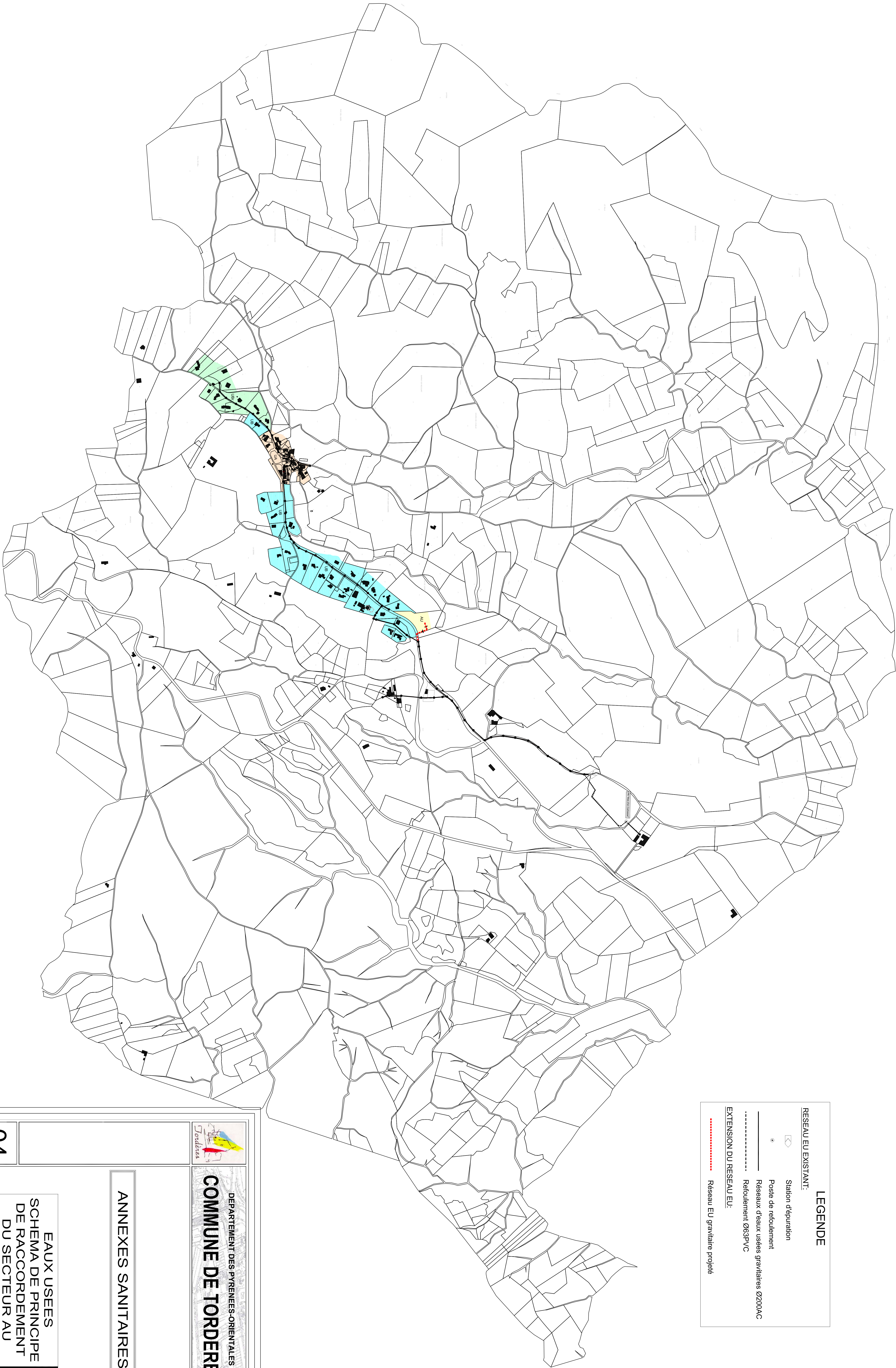
Echelle : 1/5000

Date: SEPTEMBRE 2016

s. abic

Service des Eaux
30010 MALLAS
0912 50 00 00
mailto:serviceeaux@torderes.fr

REFERENCE N°16-16



LEGENDE

RESEAU EU EXISTANT:

- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Réseaux d'eaux usées gravitaires Ø200/AC
- Refoulement Ø63PVC

EXTENSION DU RESEAU EU:

- Réseau Eu gravitaire projeté



DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE TORDERES

ANNEXES SANITAIRES

EAUX USEES
SCHEMA DE PRINCIPE
DE RACCORDEMENT
DU SECTEUR AU

04

MODIFICATIONS:

--	--	--	--

DATE:

--	--	--	--



3 rue de Marseille
06100 Biot
Tél : 04 93 81 12 32
Fax : 04 93 81 12 33
Email : s.d.b.i.c.@mairie-biot.fr

Echelle : 1/5000

Date: SEPTEMBRE 2016

REFERENCE N°16-16